

AIDE-MÉMOIRE

pour les postes vacants de salariés m/f au Service nettoyage, carrière A3 telle que prévue à la Convention collective de travail pour les salariés des communes du Sud ; publiés en date du 20 avril 2026 :

Deux postes de remplacement sont à pourvoir au Service nettoyage.

Conditions principales :

- les postes sont des postes à 20 heures par semaine ;
- une augmentation des heures de travail n'est pas prévue ;
- les horaires de travail se situent majoritairement après 16 heures ;
- comme les candidats m/f retenus effectueront des remplacements, les horaires sont modifiés et adaptés en fonction des besoins du service.

Profil recherché :

- flexibilité au niveau des horaires ;
- disponibilité en fin de journée et en soirée ;
- sens des responsabilités et autonomie ;
- fiabilité et ponctualité.

Le dossier de candidature est à envoyer par voie postale pour le 30 avril 2026 au plus tard, ensemble avec les pièces à l'appui demandées